

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT
2017-2018



Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT
2017-2018



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction

Services de l'aide financière aux études

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur, 2020

ISBN 978-2-550-87596-3 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-87595-6 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

20-00135

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2017-2018. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. De plus, le terme « statistique non présentée » signifie que les chiffres évoqués ne sont pas présentés dans les tableaux.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2017-2018 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 172 617, pour une aide financière totale de 1,2 milliard de dollars (1 234,5 M\$) et une aide financière moyenne de 7 152 \$.
- Le montant total en prêts a atteint 565,2 M\$ et le montant total en bourses, 669,3 M\$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 70,0 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a augmenté de 1,9 %, pour s'établir à 7 537.
- Le taux global de participation était de 31,7 %. Plus précisément, il était de 32,8 % à la formation professionnelle, 22,8 % à la formation collégiale et 41,8 % à la formation universitaire.
- La proportion de bénéficiaires ayant au moins un enfant à charge était de 26,6 %.
- Plus de 75,2 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- 33,5 % des bénéficiaires ne sont pas citoyens canadiens de naissance.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'études et de recherche.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas en vie maritale avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, toute personne entre deux périodes d'études qui est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]), de prestations de retraite, ou de sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses.....	1
1.1 Le Programme en bref.....	1
1.2 Attribution de l'aide financière	2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires	14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires	23
1.5 Contributions des tiers.....	29
1.6 Ressources financières des bénéficiaires.....	35
1.7 Dépenses admises.....	41
1.8 Demande d'aide financière.....	43
1.9 Prêts et remboursement	45
Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière.....	48
2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers	48
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	48
2.3 Programme études-travail	48
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel	48
2.5 Programme de remise de dette	49
2.6 Programme de remboursement différé.....	49
2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière	50

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2017-2018.....	2
Tableau 1.2.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2017-2018.....	8
Tableau 1.2.3 :	Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2017-2018.....	9
Tableau 1.2.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018	11
Tableau 1.2.5 :	Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018.....	12
Tableau 1.2.6 :	Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2017 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière	13
Tableau 1.3.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2017-2018.....	14
Tableau 1.3.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2017-2018.....	14
Tableau 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2017	16
Tableau 1.3.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018	18
Tableau 1.3.5 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2017-2018	19
Tableau 1.3.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018	21
Tableau 1.4.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2017-2018.....	23
Tableau 1.4.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2017-2018	24
Tableau 1.4.3 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2017-2018.....	25
Tableau 1.4.4 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2017-2018	26

Tableau 1.4.5 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2017-2018.....	26
Tableau 1.4.6 :	Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2017-2018.....	27
Tableau 1.4.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2017-2018	27
Tableau 1.4.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2017-2018	27
Tableau 1.4.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2017-2018	28
Tableau 1.5.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018.....	30
Tableau 1.5.2 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018	30
Tableau 1.5.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018	31
Tableau 1.5.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2017-2018.....	32
Tableau 1.5.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la contribution des parents, 2017-2018	32
Tableau 1.5.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2017-2018	33
Tableau 1.5.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2017-2018.....	33
Tableau 1.5.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2017-2018.....	33
Tableau 1.5.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2017-2018	34
Tableau 1.5.10 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Sans contribution des tiers</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2017-2018	34
Tableau 1.6.1 :	Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018	35

Tableau 1.6.2 :	Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018	36
Tableau 1.6.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018	37
Tableau 1.6.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018.....	37
Tableau 1.6.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2017-2018.....	38
Tableau 1.6.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'étude et de recherche, 2017-2018.....	38
Tableau 1.6.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2017-2018	39
Tableau 1.6.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2017-2018.....	39
Tableau 1.6.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2017-2018	40
Tableau 1.7.1 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2017-2018.....	41
Tableau 1.7.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2017-2018.....	42
Tableau 1.8.1 :	Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2017-2018.....	44
Tableau 1.9.1 :	Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2017-2018.....	45
Tableau 1.9.2 :	Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2018	46
Tableau 1.9.3 :	Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2013-2014 à 2017-2018 ¹	46
Tableau 1.9.4 :	Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2013-2014 à 2017-2018 ¹	47
Tableau 2.7.1 :	Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2013-2014 à 2017-2018.....	51

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2017-2018.....	2
Graphique 1.2.2 :	Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018	3
Graphique 1.2.3 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018	5
Graphique 1.2.4 :	Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018.....	6
Graphique 1.2.5 :	Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018	7
Graphique 1.2.6 :	Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018	10
Graphique 1.3.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2017.....	15
Graphique 1.3.2 :	Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2017.....	17
Graphique 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2017.....	18
Graphique 1.3.4 :	Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018	20
Graphique 1.3.5 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2017-2018.....	22
Graphique 1.3.6 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2017-2018	23
Graphique 1.4.1 :	Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2017-2018	24
Graphique 1.4.2 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2017-2018.....	24
Graphique 1.6.1 :	Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018	36
Graphique 1.7.1 :	Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018.....	42
Graphique 1.8.1 :	Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2013-2014 à 2017-2018.....	43

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Ce chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web de l'Aide financière aux études¹.

Changements récents au Programme

Pour l'année d'attribution 2017-2018, trois bonifications ont été apportées : augmentation des frais de subsistance, augmentation des frais de subsistance pour chef de famille monoparentale et ajout d'un deuxième aller-retour aérien pour les étudiants de régions éloignées.

¹ Le document est accessible à partir de cette adresse : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/16052>

1.2 Attribution de l'aide financière

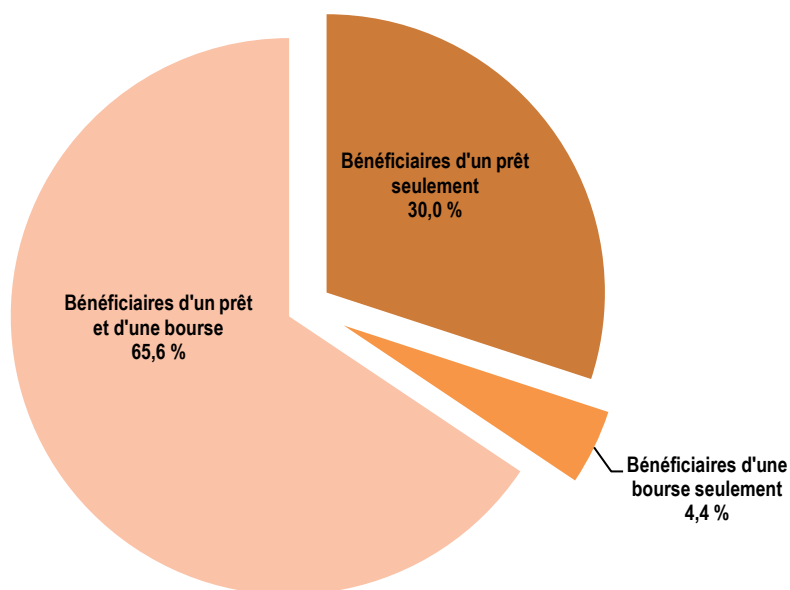
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2017-2018, 172 617 étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1,2 milliard de dollars (1 234,5 M\$) leur ont été attribués. Plus précisément, 51 834 bénéficiaires (30,0 %) ont obtenu uniquement un prêt et 113 246 (65,6 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 7 537 (4,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2017-2018, l'aide était composée de 366,0 millions de dollars de prêts (37,4 %) et de 611,9 millions de dollars de bourses (62,6 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2017-2018

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	51 834	199,2 M\$	-	199,2 M\$
Bourse seulement	7 537	-	57,5 M\$	57,5 M\$
Prêt et bourse	113 246	366,0 M\$	611,9 M\$	977,8 M\$
Total des bénéficiaires	172 617	565,2 M\$	669,3 M\$	1 234,5 M\$

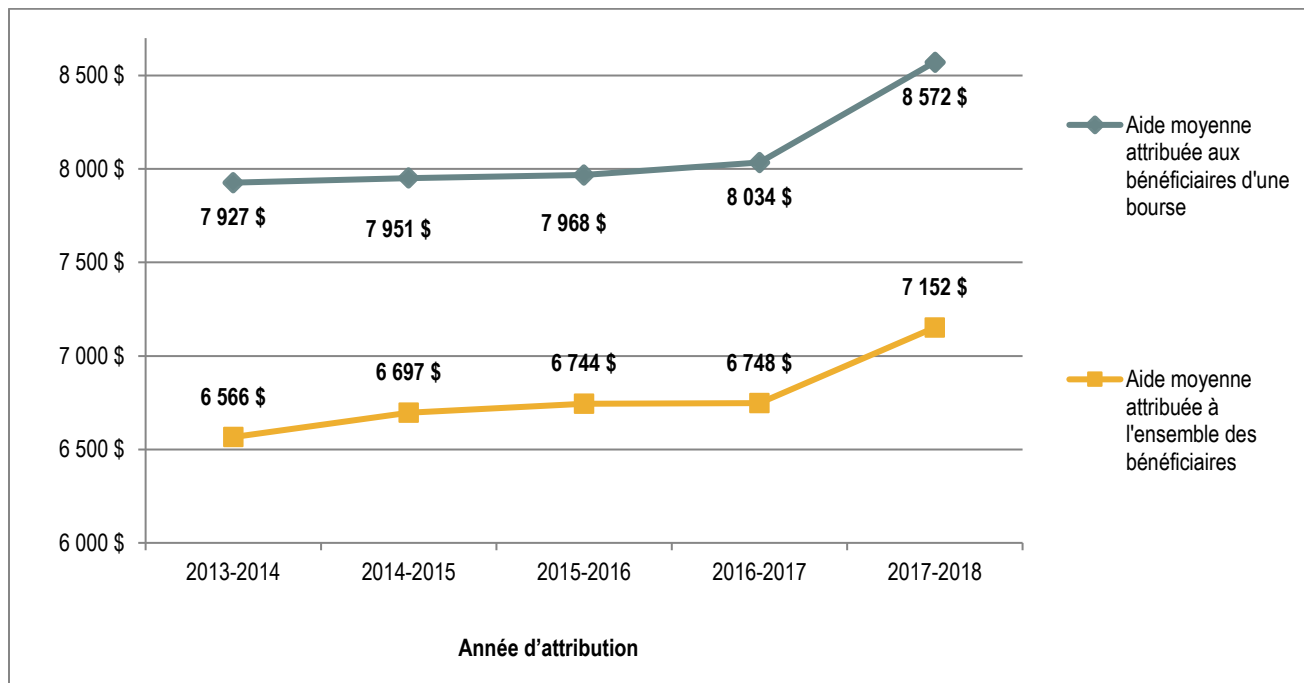
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2017-2018



Au total, 165 080 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 424 \$. Pour les 120 783 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 5 542 \$. Ainsi, une somme annuelle totale de 565,2 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 45,8 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 669,3 millions de dollars (54,2 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 montre que l'aide moyenne annuelle affiche une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 566 \$ en 2013-2014 à 7 152 \$ en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 8,9 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 8,1 %, les montants étant respectivement de 7 927 \$ et de 8 572 \$ pour la même période. Cette augmentation est en partie attribuable aux bonifications évoquées dans la section 1.1.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018

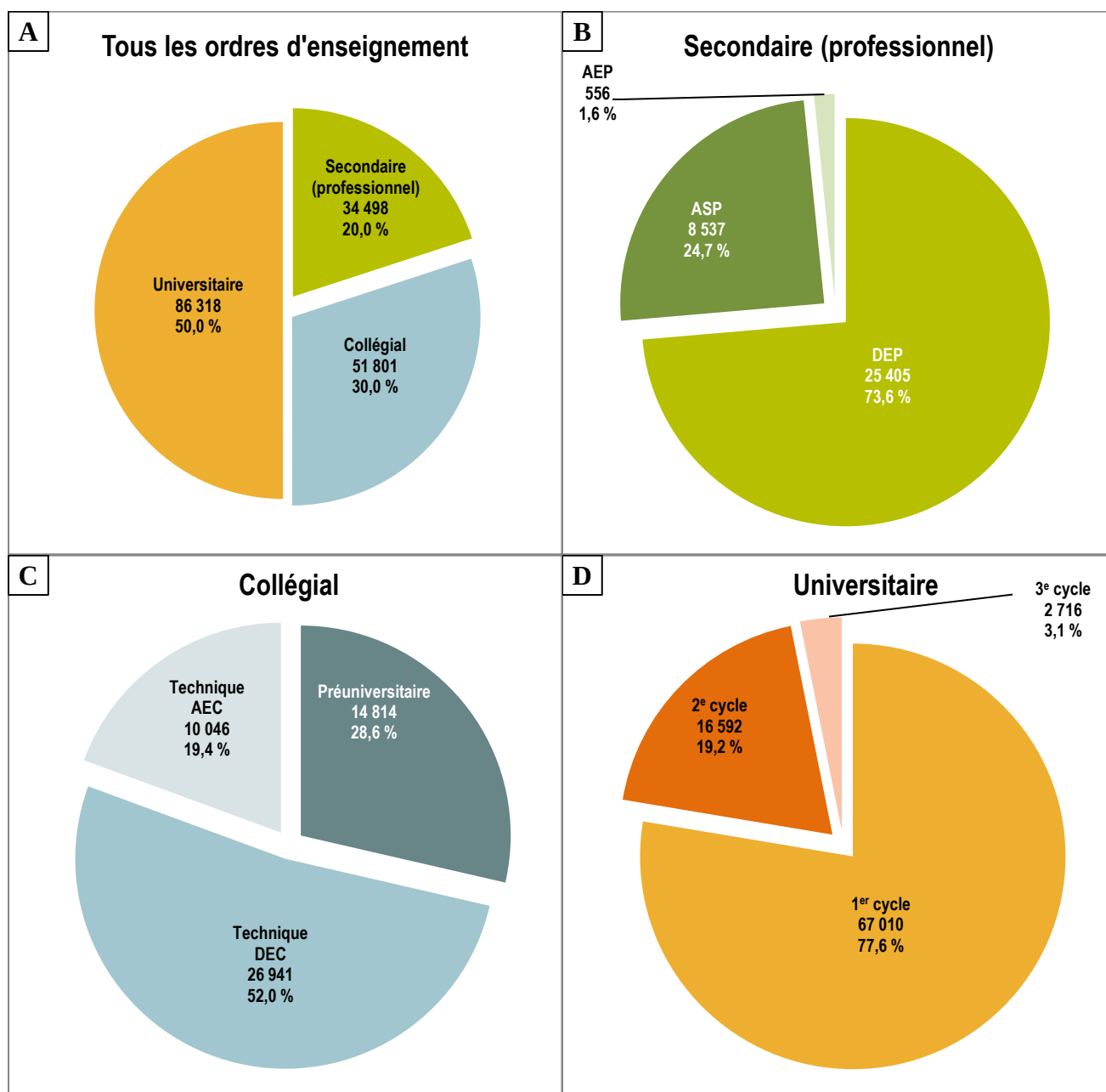


La moitié (50,0 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2017-2018 (graphique 1.2.3 A). Ils ont reçu 55,4 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 684,1 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 925 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1^{er} cycle représentaient 77,6 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 38,8 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2^e et du 3^e cycle ont reçu en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

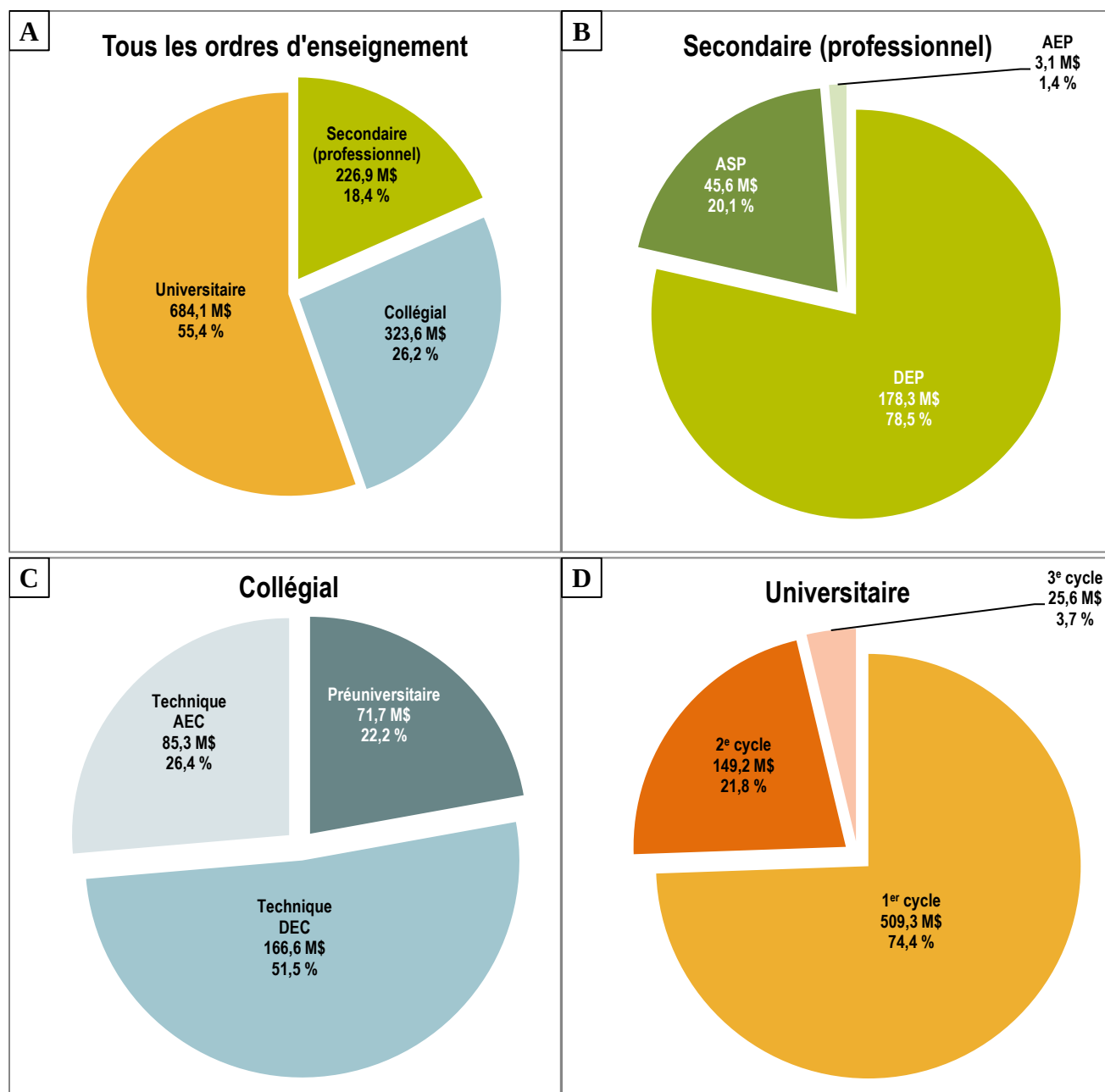
Par ailleurs, près du tiers (30,0 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers ont reçu 26,2 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 323,6 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 6 246 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires étaient majoritairement (52,0 %) à la formation technique (DEC).

Notons également que 20,0 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle du secondaire (graphique 1.2.3 A) et qu'ils ont reçu 18,4 % de l'aide financière totale, soit 226,9 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), pour une moyenne de 6 577 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudiaient en grande majorité (73,6 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

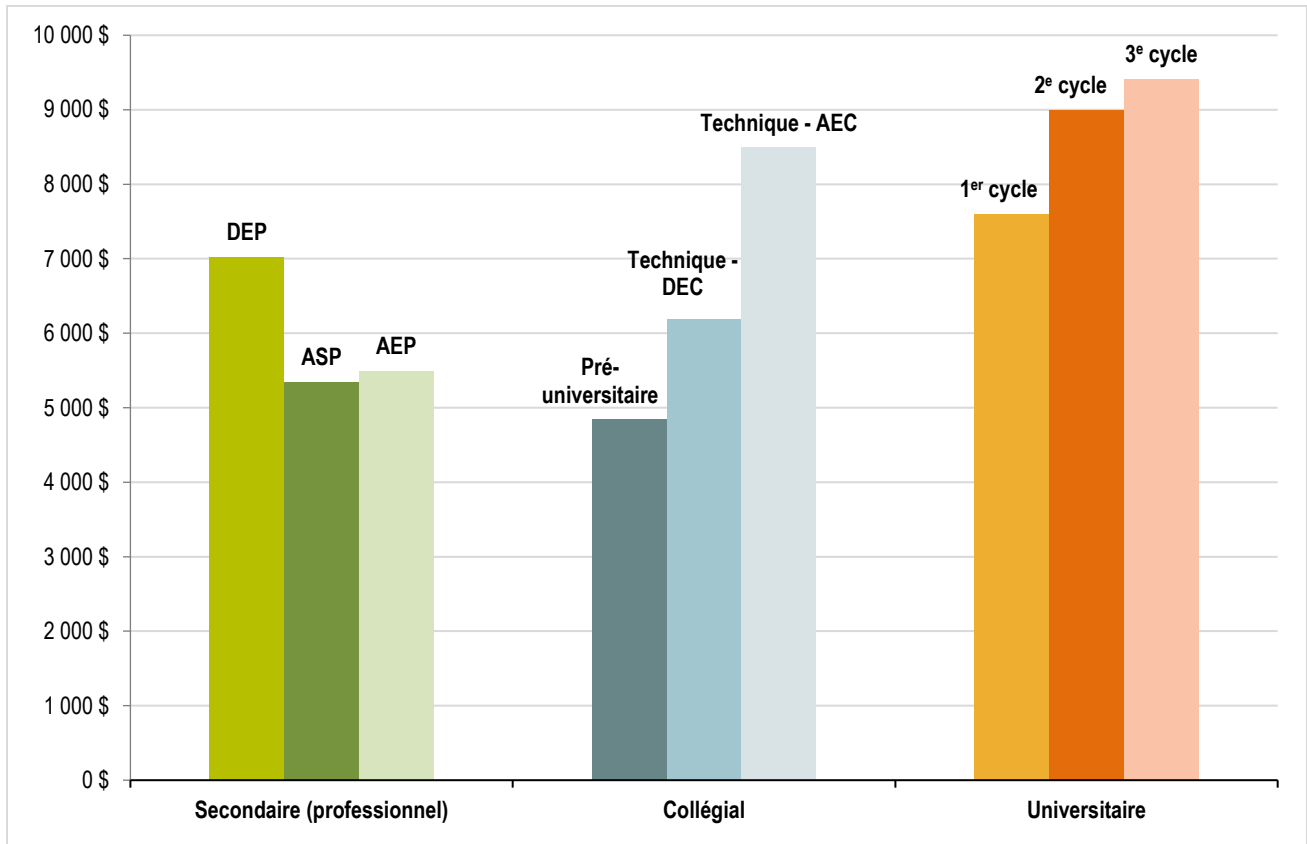


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	6 911	2 881 \$	19,9 M\$	830	6 024 \$	5,0 M\$	26 757	7 549 \$	202,0 M\$	34 498	6 577 \$	226,9 M\$
	DEP	6 225	2 957 \$	18,4 M\$	760	6 117 \$	4,6 M\$	18 420	8 427 \$	155,2 M\$	25 405	7 018 \$	178,3 M\$
	ASP	610	2 220 \$	1,4 M\$	58	5 462 \$	0,3 M\$	7 869	5 579 \$	43,9 M\$	8 537	5 338 \$	45,6 M\$
	AEP	76	1 945 \$	0,1 M\$	12	2 883 \$	0,0 M\$	468	6 136 \$	2,9 M\$	556	5 493 \$	3,1 M\$
Collégial	Total collégial	18 573	3 632 \$	67,5 M\$	2 725	6 802 \$	18,5 M\$	30 503	7 788 \$	237,6 M\$	51 801	6 246 \$	323,6 M\$
	Préuniversitaire	5 010	2 422 \$	12,1 M\$	779	6 408 \$	5,0 M\$	9 025	6 048 \$	54,6 M\$	14 814	4 840 \$	71,7 M\$
	Technique – DEC	9 415	3 060 \$	28,8 M\$	1 630	6 805 \$	11,1 M\$	15 896	7 968 \$	126,7 M\$	26 941	6 182 \$	166,6 M\$
	Technique – AEC	4 148	6 394 \$	26,5 M\$	316	7 758 \$	2,5 M\$	5 582	10 091 \$	56,3 M\$	10 046	8 491 \$	85,3 M\$
Universitaire	Total universitaire	26 350	4 246 \$	111,9 M\$	3 982	8 521 \$	33,9 M\$	55 986	9 614 \$	538,3 M\$	86 318	7 925 \$	684,1 M\$
	1 ^{er} cycle	20 665	3 956 \$	81,8 M\$	3 181	8 292 \$	26,4 M\$	43 164	9 293 \$	401,1 M\$	67 010	7 600 \$	509,3 M\$
	2 ^e cycle	4 577	5 170 \$	23,7 M\$	677	9 270 \$	6,3 M\$	11 338	10 520 \$	119,3 M\$	16 592	8 993 \$	149,2 M\$
	3 ^e cycle	1 108	5 823 \$	6,5 M\$	124	10 297 \$	1,3 M\$	1 484	12 019 \$	17,8 M\$	2 716	9 413 \$	25,6 M\$
Total		51 834	3 844 \$	199,2 M\$	7 537	7 624 \$	57,5 M\$	113 246	8 635 \$	977,8 M\$	172 617	7 152 \$	1 234,5 M\$

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme mentionné au début du chapitre, 65,6 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle, 77,6 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 277 \$ et 5 272 \$. À titre de comparaison, presque tous ceux qui poursuivaient des études menant à une ASP (92,2 %) ont reçu un prêt et une bourse, comme ce fut le cas aussi pour la majorité dans les programmes menant au DEP (72,5 %) et à l'AEP (84,2 %).

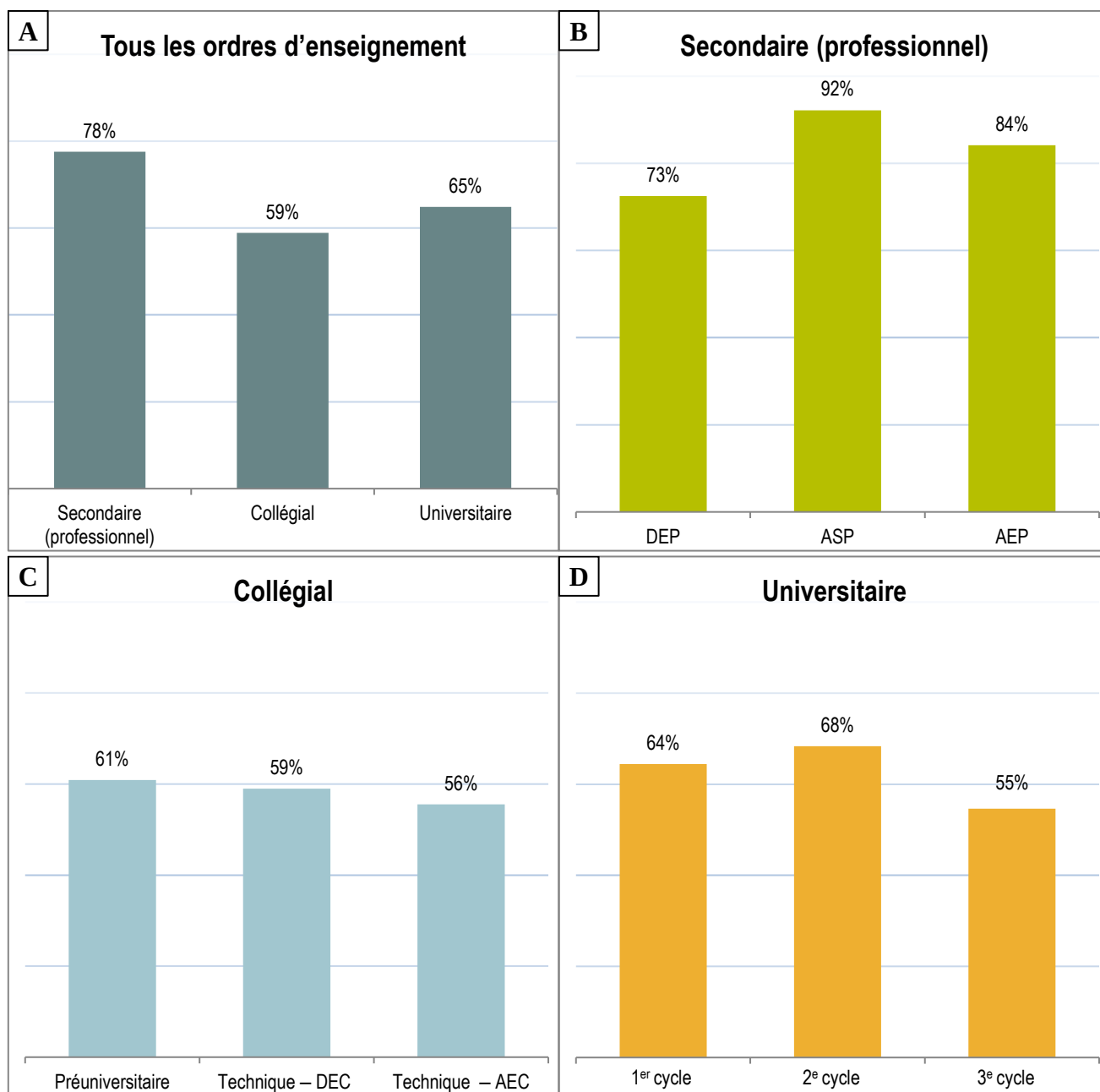
Au collégial, 58,9 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 070 \$ et de 4 718 \$. Un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (55,6 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 59,0 % des bénéficiaires à la formation technique menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et 60,9 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, deux bénéficiaires sur trois (64,9 %) ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 776 \$ et de 5 838 \$. Plus d'un bénéficiaire sur deux (54,6 %) a reçu un prêt et une bourse pour des études au 3^e cycle, comparativement à 64,4 % au 1^{er} cycle et à 68,3 % au 2^e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						Montant total d'aide
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	26 757	2 277 \$	5 272 \$	7 549 \$	60,9 M\$	141,1 M\$	202,0 M\$
	DEP	18 420	2 747 \$	5 680 \$	8 427 \$	50,6 M\$	104,6 M\$	155,2 M\$
	ASP	7 869	1 222 \$	4 357 \$	5 579 \$	9,6 M\$	34,3 M\$	43,9 M\$
	AEP	468	1 495 \$	4 641 \$	6 136 \$	0,7 M\$	2,2 M\$	2,9 M\$
Collégial	Total collégial	30 503	3 070 \$	4 718 \$	7 788 \$	93,6 M\$	143,9 M\$	237,6 M\$
	Préuniversitaire	9 025	2 644 \$	3 404 \$	6 048 \$	23,9 M\$	30,7 M\$	54,6 M\$
	Technique DEC	15 896	3 101 \$	4 867 \$	7 968 \$	49,3 M\$	77,4 M\$	126,7 M\$
	Technique AEC	5 582	3 671 \$	6 421 \$	10 091 \$	20,5 M\$	35,8 M\$	56,3 M\$
Universitaire	Total universitaire	55 986	3 776 \$	5 838 \$	9 614 \$	211,4 M\$	326,9 M\$	538,3 M\$
	1 ^{er} cycle	43 164	3 464 \$	5 829 \$	9 293 \$	149,5 M\$	251,6 M\$	401,1 M\$
	2 ^e cycle	11 338	4 723 \$	5 798 \$	10 520 \$	53,5 M\$	65,7 M\$	119,3 M\$
	3 ^e cycle	1 484	5 612 \$	6 407 \$	12 019 \$	8,3 M\$	9,5 M\$	17,8 M\$
Total des bénéficiaires		113 246	3 232 \$	5 403 \$	8 635 \$	366,0 M\$	611,9 M\$	977,8 M\$

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 7 152 \$ en 2017-2018. On observe que la moitié (49,9 %) de l'ensemble des bénéficiaires a obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 \$.

La distribution de l'aide financière accordée aux bénéficiaires varie selon l'ordre d'enseignement et le type de formation. Ainsi, on observe une concentration de montants se situant entre 2 000 \$ et 6 000 \$ à l'enseignement secondaire professionnel, plus particulièrement pour les bénéficiaires inscrits à une ASP. La tendance est bien différente pour les bénéficiaires dont le cheminement mène à une AEC, qui sont plusieurs à recevoir des montants nettement plus élevés. Finalement, les bénéficiaires inscrits à l'université, notamment aux cycles supérieurs, sont plus nombreux à recevoir une aide financière au-dessus de 10 000 \$. La présence de droits de scolarité universitaires et la reconnaissance de l'autonomie aux cycles supérieurs contribuent à ce phénomène.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	12,7 %	22,3 %	21,4 %	13,7 %	9,4 %	20,6 %
	DEP	14,7 %	19,4 %	16,2 %	13,8 %	10,9 %	25,0 %
	ASP	6,7 %	30,7 %	36,3 %	13,4 %	5,0 %	8,0 %
	AEP	12,6 %	26,6 %	26,8 %	14,0 %	8,6 %	11,3 %
Collégial	Total collégial	10,0 %	27,1 %	19,8 %	12,8 %	13,4 %	16,9 %
	Préuniversitaire	14,4 %	32,9 %	25,2 %	9,4 %	11,9 %	6,1 %
	Technique – DEC	9,2 %	37,0 %	17,7 %	13,9 %	14,1 %	16,2 %
	Technique – AEC	5,7 %	14,0 %	17,4 %	14,6 %	13,6 %	34,7 %
Universitaire	Total universitaire	6,2 %	20,9 %	16,5 %	13,9 %	11,3 %	31,2 %
	1 ^{er} cycle	6,9 %	23,4 %	16,1 %	13,9 %	10,8 %	28,8 %
	2 ^e cycle	3,5 %	12,4 %	18,1 %	13,9 %	13,1 %	39,0 %
	3 ^e cycle	5,5 %	9,8 %	15,8 %	14,4 %	10,9 %	43,6 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	8,6 %	23,0 %	18,5 %	13,5 %	11,5 %	24,8 %

Rappelons que le montant moyen des bourses attribuées dans le cadre du Programme de prêts et bourses s'établissait à 5 542 \$ en 2017-2018. Parmi les boursiers, 62,8 % des étudiants à l'université ont reçu une bourse de plus de 4 000 \$, comparativement à 48,8 % au collégial et à 54,4 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	15,1 %	30,4 %	20,8 %	12,7 %	8,6 %	12,3 %
	DEP	18,1 %	22,5 %	18,8 %	14,4 %	10,4 %	15,7 %
	ASP	8,0 %	49,1 %	25,4 %	8,7 %	4,3 %	4,5 %
	AEP	13,1 %	38,8 %	23,5 %	13,3 %	4,8 %	6,5 %
Collégial	Total collégial	24,0 %	27,2 %	15,7 %	14,8 %	6,2 %	12,0 %
	Préuniversitaire	33,5 %	34,1 %	12,5 %	12,0 %	2,0 %	6,0 %
	Technique – DEC	22,5 %	25,5 %	17,1 %	16,1 %	6,2 %	12,6 %
	Technique – AEC	12,6 %	20,9 %	17,0 %	16,0 %	13,3 %	20,2 %
Universitaire	Total universitaire	16,4 %	20,8 %	19,4 %	14,3 %	11,8 %	17,2 %
	1 ^{er} cycle	16,9 %	21,0 %	19,9 %	13,0 %	12,2 %	17,1 %
	2 ^e cycle	15,2 %	20,6 %	18,3 %	19,1 %	10,2 %	16,7 %
	3 ^e cycle	13,4 %	16,5 %	15,9 %	18,7 %	13,9 %	21,6 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	18,2 %	24,8 %	18,7 %	14,1 %	9,5 %	14,6 %

À l'automne 2017, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 31,7 % (tableau 1.2.6). C'est à la formation universitaire que s'observait le plus haut taux de participation, où 41,8 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 32,8 % au secondaire à la formation professionnelle et à 22,8 % au collégial subventionné².

À l'enseignement universitaire, c'est au 2^e cycle que le taux de participation était le plus élevé, atteignant 66,2 %, alors qu'il était de 39,0 % au 1^{er} cycle et de 28,0 % au 3^e cycle. Par ailleurs, 29,5 % des étudiants universitaires ont reçu une bourse. C'est également au 2^e cycle que se trouvait la plus grande proportion de boursiers (48,9 %).

Au collégial subventionné, 13,9 % des étudiants à la formation préuniversitaire ont profité d'une aide financière, comparativement à 30,1 % à la formation technique menant à un DEC et à 43,9 % à la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 15,6 % des étudiants des collèges en ont bénéficié.

À la formation professionnelle du secondaire, les élèves inscrits à un programme menant au DEP, à l'ASP et à l'AEP ont profité d'une aide financière dans une proportion respective de 32,7 %, 34,4 % et 23,6 %. Finalement, 26,2 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

2. Les données de l'enseignement collégial non subventionné sont exclues, n'étant pas disponibles.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2017 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

<i>Ordre d'enseignement</i>	<i>Type de formation</i>	<i>Bénéficiaires d'un prêt</i>	<i>Bénéficiaires d'une bourse</i>	<i>Total des bénéficiaires</i>
<i>Secondaire (professionnel)</i>	Total secondaire	31,9 %	26,2 %	32,8 %
	DEP	31,7 %	25,1 %	32,7 %
	ASP	34,1 %	32,2 %	34,4 %
	AEP	23,1 %	21,5 %	23,6 %
<i>Collégial subventionné</i>	Total collégial	21,6 %	15,6 %	22,8 %
	Préuniversitaire	13,3 %	9,2 %	13,9 %
	Technique – DEC	28,3 %	20,1 %	30,1 %
	Technique – AEC	42,7 %	35,2 %	43,9 %
<i>Universitaire</i>	Total universitaire	40,3 %	29,5 %	41,8 %
	1 ^{er} cycle	37,6 %	27,4 %	39,0 %
	2 ^e cycle	63,9 %	48,9 %	66,2 %
	3 ^e cycle	26,8 %	17,3 %	28,0 %
Total des bénéficiaires		30,5 %	22,7 %	31,7 %

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les tableau 1.3.1 et tableau 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en 2017-2018. La majorité était de citoyenneté canadienne, avec 66,5 % des bénéficiaires nés au Canada et 12,0 % naturalisés canadiens. De plus, un bénéficiaire sur cinq (21,2 %) avait le statut de résident permanent. Les bénéficiaires étaient en grande majorité célibataires (75,1 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2017-2018

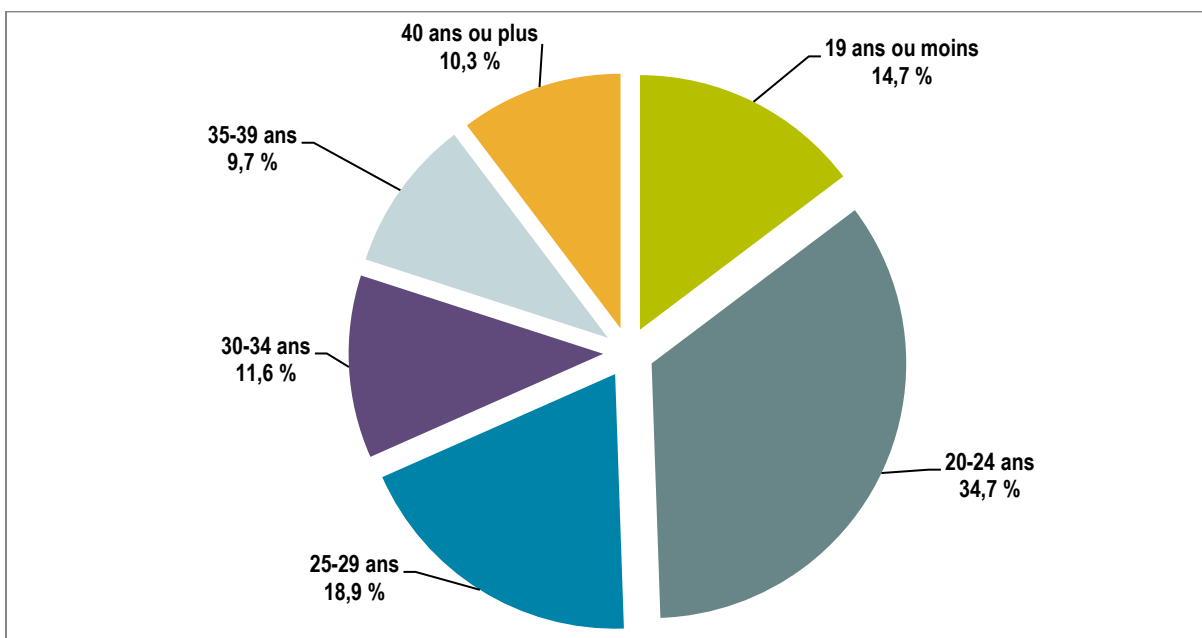
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	114 726	66,5 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	20 718	12,0 %
Résidence permanente	36 670	21,2 %
Statut de réfugié	503	0,3 %
Total des bénéficiaires	172 617	100,0 %

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2017-2018

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	129 656	75,1 %
Mariée ou marié ou unie ou uni civilement	36 648	21,2 %
Divorcée ou divorcé	3 011	1,7 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	3 072	1,8 %
Veuve ou veuf	230	0,1 %
Total des bénéficiaires	172 617	100,0 %

Le graphique 1.3.1 permet de calculer que 68,3 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (34,7 %) dans la catégorie des 20 à 24 ans. L'âge des bénéficiaires étant déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, il s'agit donc ici du 30 septembre 2017.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2017



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui étudiaient à l'université (40 816, soit 47,3 %) étaient âgés de 20 à 24 ans. La plupart d'entre eux étaient au 1^{er} cycle universitaire. Ceux du 2^e cycle se répartissent surtout dans les catégories des 20-24 ans et des 25-29 ans. Finalement, ceux du 3^e cycle composent majoritairement la catégorie des 25-29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (31 517, soit 60,8 %) étaient âgés de moins de 25 ans, répartis dans les catégories des 19 ans ou moins et des 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant à un DEC, le partage était homogène, alors qu'à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (avec une majorité de 19 ans ou moins), et qu'à la formation technique conduisant à l'AEC, ils étaient plus âgés (la majorité ayant 40 ans ou plus).

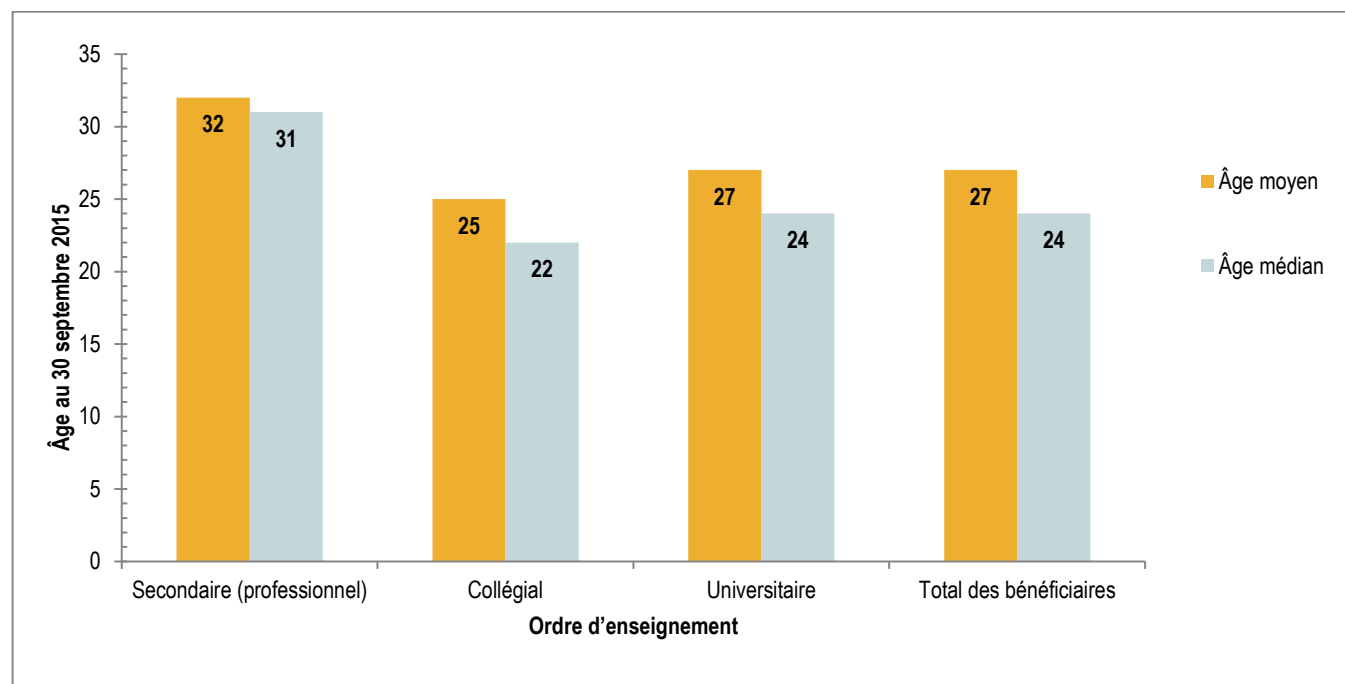
À la formation professionnelle du secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans et plus (tableau 1.3.3). Par contre, dans les programmes conduisant à une ASP, on comptait relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes conduisant à une AEP, on observe que la majorité des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans et plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2017						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	3 498	5 671	6 074	6 271	5 768	7 216	34 498
	DEP	3 369	5 196	4 751	3 904	3 585	4 600	25 405
	ASP	120	436	1 261	2 267	2 050	2 403	8 537
	AEP	9	39	62	100	133	213	556
Collégial	Total collégial	18 057	13 460	7 305	4 917	4 113	3 949	51 801
	Préuniversitaire	9 818	3 046	866	528	327	229	14 814
	Technique – DEC	7 807	8 633	4 583	2 503	1 895	1 520	26 941
	Technique – AEC	432	1 781	1 856	1 886	1 891	2 200	10 046
Universitaire	Total universitaire	3 788	40 816	19 289	8 822	6 934	6 669	86 318
	1 ^{er} cycle	3 761	33 791	12 937	6 425	5 145	4 951	67 010
	2 ^e cycle	27	6 667	5 381	1 843	1 370	1 304	16 592
	3 ^e cycle	0	358	971	554	419	414	2 716
Total des bénéficiaires	Nombre	25 343	59 947	32 668	20 010	16 815	17 834	172 617
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	14,7 %	34,7 %	18,9 %	11,6 %	9,7 %	10,3 %	100,0 %

Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à la formation professionnelle du secondaire étaient plus âgés que ceux de la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2017



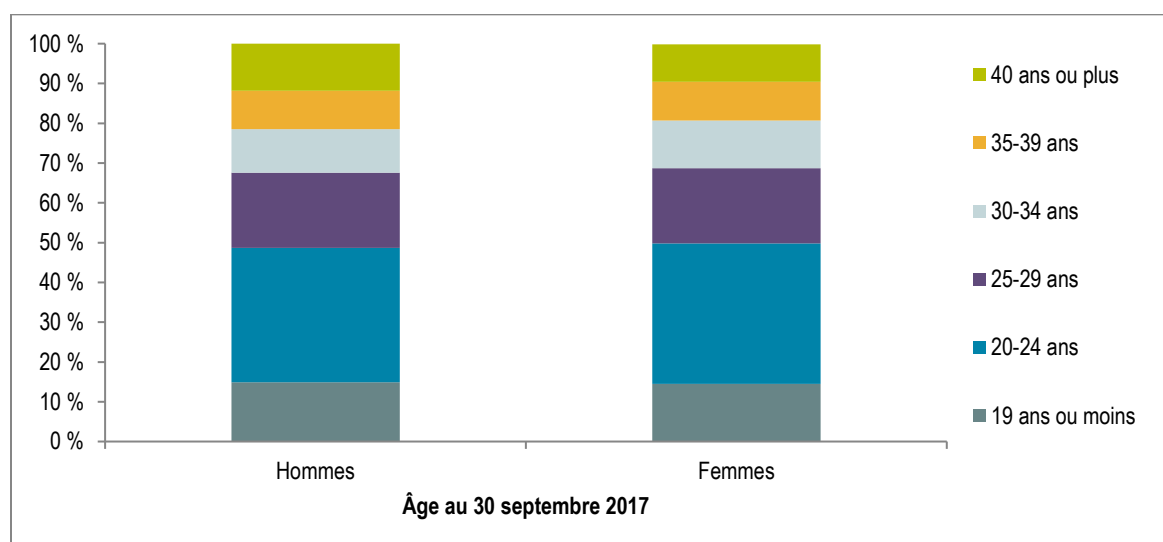
Environ 61,5 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2017-2018 étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est au secondaire à la formation professionnelle menant à une AEP que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 74,5 %. La présence majoritaire des femmes au collégial était aussi remarquable à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,8 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	20 177	58,5 %	14 321	41,5 %
	DEP	14 780	58,2 %	10 625	41,8 %
	ASP	4 983	58,4 %	3 554	41,6 %
	AEP	414	74,5 %	142	25,5 %
Collégial	Total collégial	33 467	64,6 %	18 334	35,4 %
	Préuniversitaire	9 234	62,3 %	5 580	37,7 %
	Technique – DEC	18 266	67,8 %	8 675	32,2 %
	Technique – AEC	5 967	59,4 %	4 079	40,6 %
Universitaire	Total universitaire	52 589	60,9 %	33 729	39,1 %
	1 ^{er} cycle	40 991	61,2 %	26 019	38,8 %
	2 ^e cycle	9 981	60,2 %	6 611	39,8 %
	3 ^e cycle	1 617	59,5 %	1 099	40,5 %
Total des bénéficiaires		106 233	61,5 %	66 384	38,5 %

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, on remarque au graphique 1.3.3 qu'elle était homogène selon le sexe.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2017

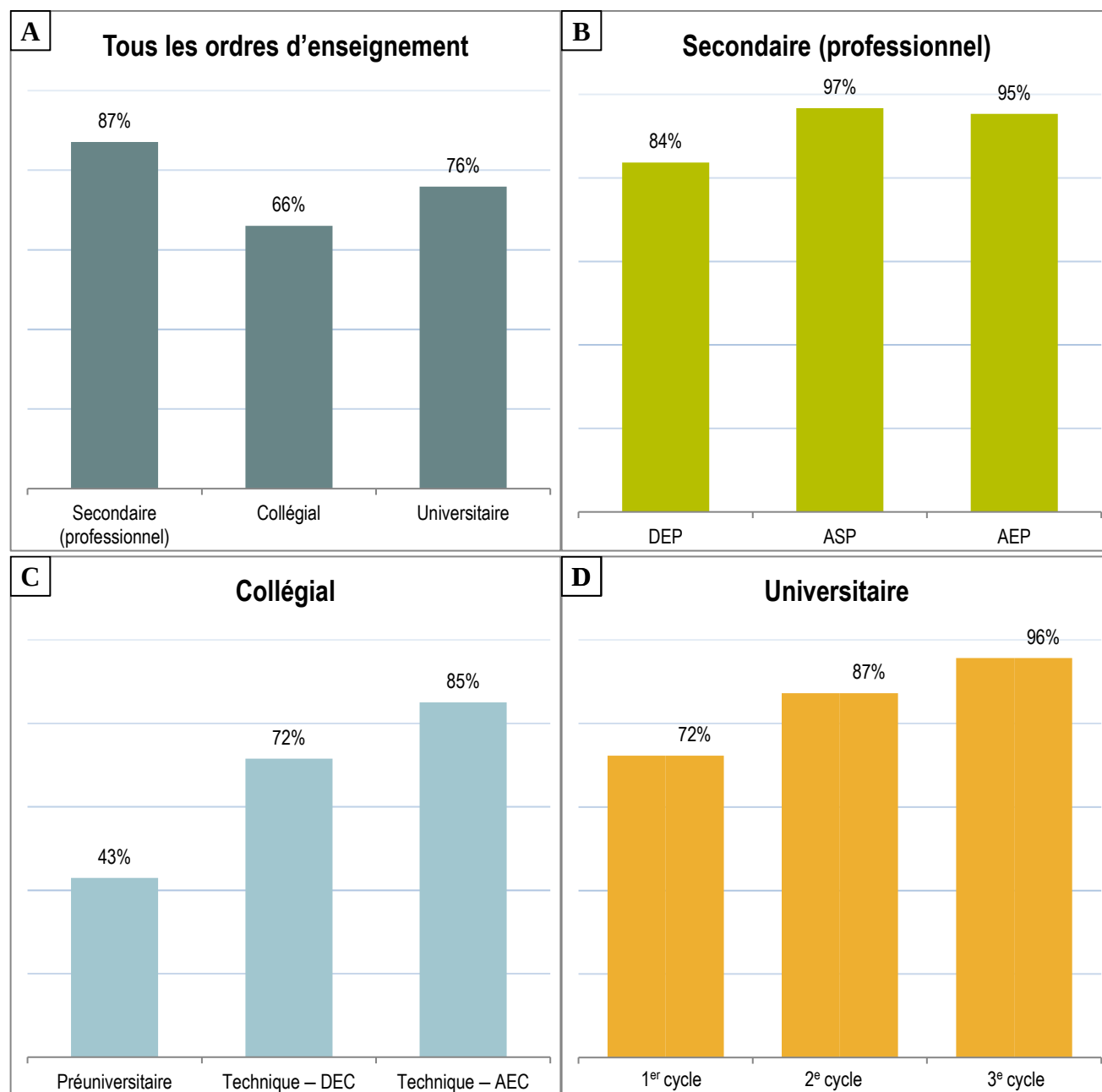


Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents influe sur le montant d'aide financière qui lui est accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 129 754 bénéficiaires (75,2 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2017-2018 et qu'ils recevaient, en moyenne, une aide financière de 8 129 \$, comparativement à 4 195 \$ pour ceux qui résidaient chez leurs parents. C'est au secondaire à la formation professionnelle que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 87,1 %, suivi de 75,9 % à la formation universitaire et de 66,0 % à la formation collégiale. Notons que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires qui résidaient chez leurs parents étaient plus nombreux que ceux dans la situation contraire.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
		Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 447	3 286 \$	30 051	7 065 \$
	DEP	4 140	3 366 \$	21 265	7 729 \$
	ASP	281	2 192 \$	8 256	5 445 \$
	AEP	26	2 351 \$	530	5 647 \$
Collégial	Total collégial	17 607	3 680 \$	34 194	7 568 \$
	Préuniversitaire	8 445	3 392 \$	6 369	6 761 \$
	Technique – DEC	7 657	3 396 \$	19 284	7 289 \$
	Technique – AEC	1 505	6 750 \$	8 541	8 798 \$
Universitaire	Total universitaire	20 809	4 824 \$	65 509	8 910 \$
	1 ^{er} cycle	18 575	4 694 \$	48 435	8 714 \$
	2 ^e cycle	2 117	5 857 \$	14 475	9 452 \$
	3 ^e cycle	117	6 716 \$	2 599	9 535 \$
Total		42 863	4 195 \$	129 754	8 129 \$

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

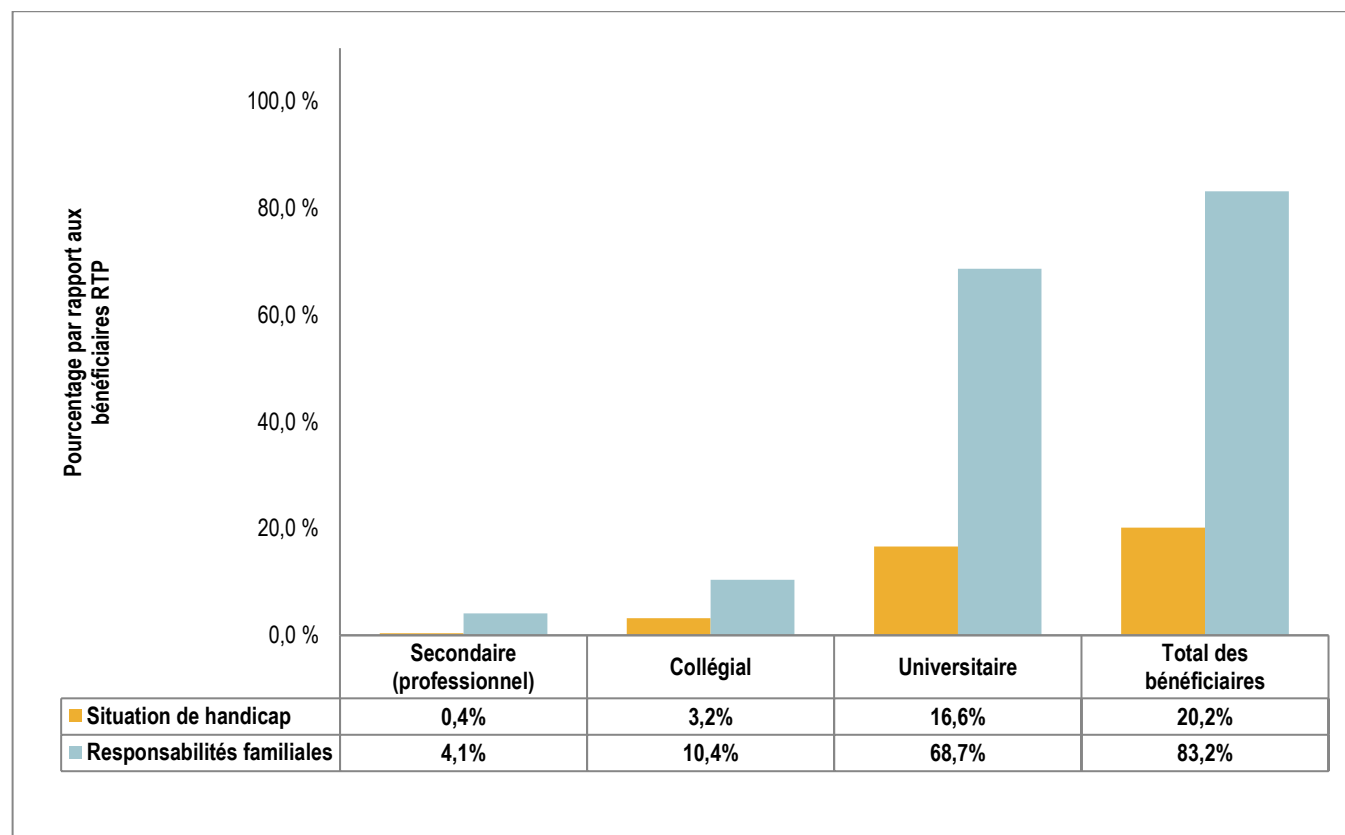
En 2017-2018, 12 175 personnes étudiant à temps partiel ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentaient 7,1 % de l'ensemble des 172 617 bénéficiaires du Programme. C'est au 1^{er} cycle universitaire que se trouvait la majorité de ces bénéficiaires (8 922, soit 73,3 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

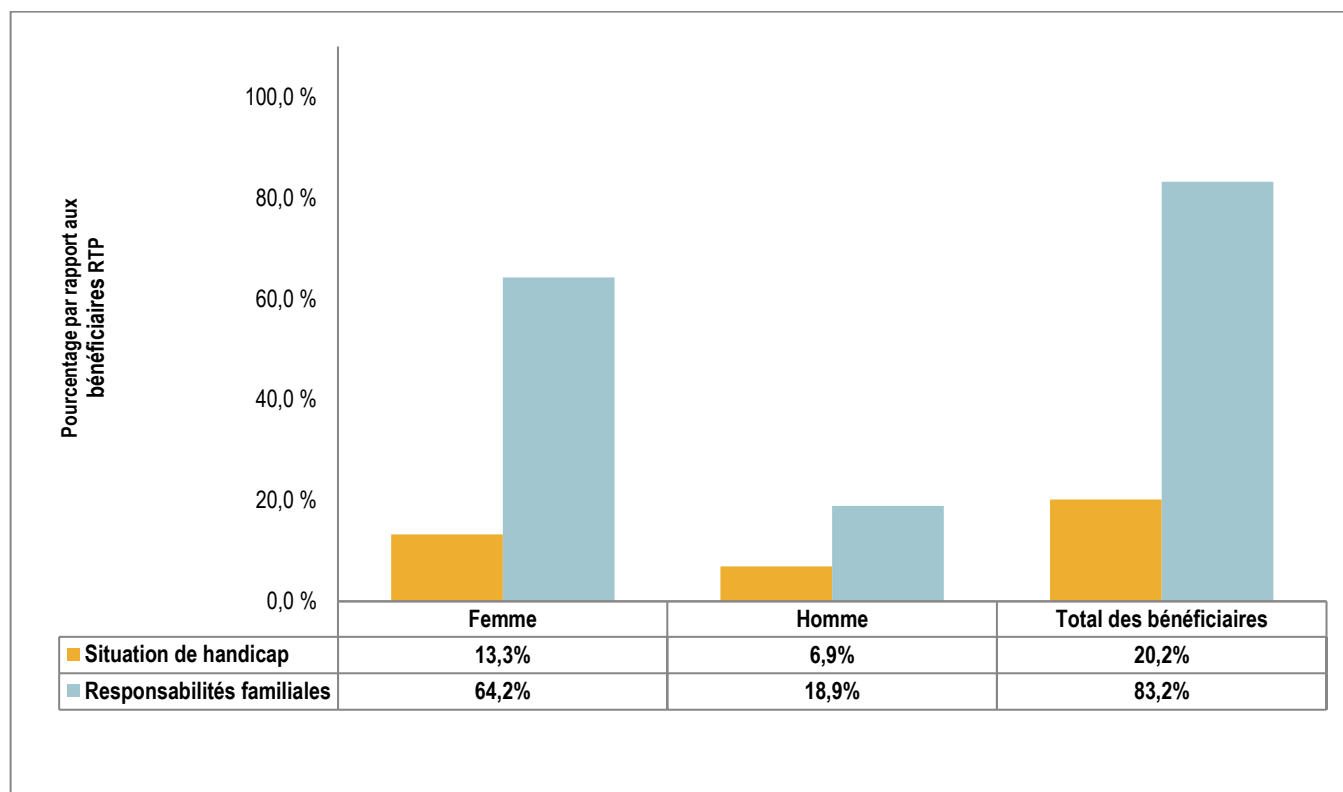
Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	525	4,3 %
	DEP	453	3,7 %
	ASP	59	0,5 %
	AEP	13	0,1 %
Collégial	Total collégial	1 580	13,0 %
	Préuniversitaire	480	3,9 %
	Technique – DEC	817	6,7 %
	Technique – AEC	283	2,3 %
Universitaire	Total universitaire	10 070	82,7 %
	1 ^{er} cycle	8 922	73,3 %
	2 ^e cycle	1 083	8,9 %
	3 ^e cycle	65	0,5 %
Nombre		12 175	100,0 %
Total des bénéficiaires			
Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires		7,1 %	

La grande majorité (83,2 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avait ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2017-2018, 411 bénéficiaires (3,4 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non présentée). Au total, 25 467 bénéficiaires inscrits à temps plein avaient la possibilité d'être reconnus comme étant réputés aux études à temps plein.

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2017-2018



Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2017-2018



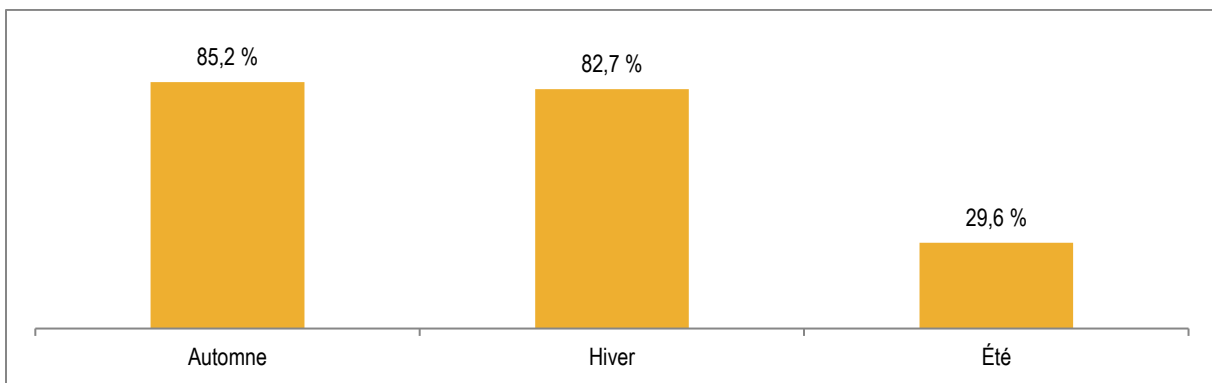
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

Le tableau 1.4.1 indique que dans l'ensemble des bénéficiaires, la plus forte proportion a reçu une aide du Programme de prêts et bourses durant les deux trimestres (automne et hiver), alors que 22,6 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2017, hiver 2018 et été 2018). Notons par ailleurs que 53,3 % des étudiants ne poursuivaient pas un cheminement traditionnel.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2017-2018

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	80 602	46,7 %
Automne, hiver et été	38 999	22,6 %
Automne seulement	25 726	14,9 %
Hiver seulement	15 253	8,8 %
Hiver et été	7 866	4,6 %
Été seulement	2 414	1,4 %
Automne et été	1 757	1,0 %
Total des bénéficiaires	172 617	100,0 %

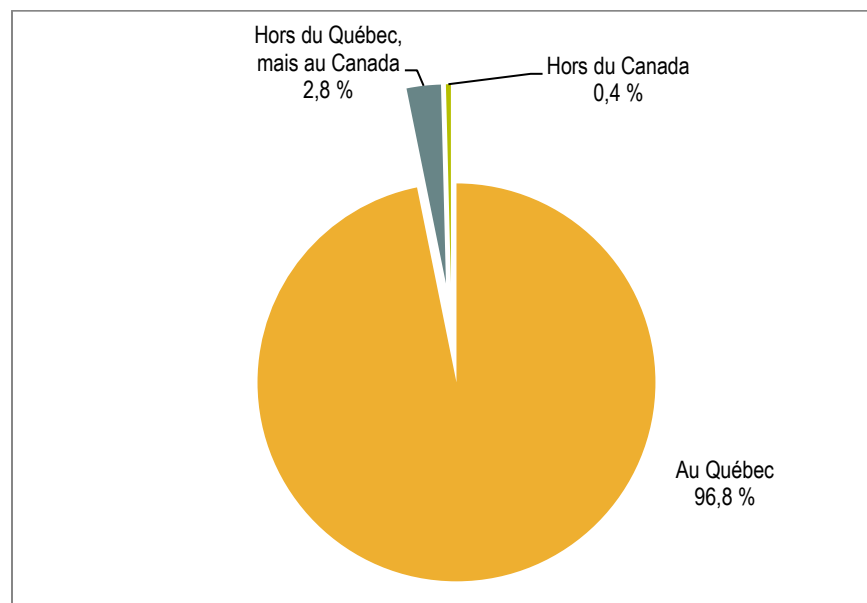
Le graphique 1.4.1 indique qu'au total, 85,2 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 83,2 % à l'hiver et 28,5 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2017-2018

Le tableau 1.4.2 et le graphique 1.4.2 montrent que la grande majorité (96,8 %) des bénéficiaires fréquentait un établissement d'enseignement situé au Québec, alors que 2,8 % étudiaient à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2017-2018

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	167 130	1 169,2 M\$
Hors du Québec, mais au Canada	4 797	55,5 M\$
Hors du Canada	690	9,9 M\$
Total	172 617	1 234,5 M\$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2017-2018

Les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué, répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires, et selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle du secondaire, le premier établissement était le Centre de carrières Saint Pius X, avec 3 494 bénéficiaires. Au collégial, il s'agissait du Cégep d'Ahuntsic (1 941) et à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (13 716).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2017-2018

Enseignement secondaire (formation professionnelle)		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Centre de carrières Saint Pius X	3 494	24,0 M\$
Centre de formation professionnelle des Carrefours	2 676	15,6 M\$
Centre de formation professionnelle des Riverains (Repentigny)	1 871	8,5 M\$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	1 525	10,5 M\$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 132	7,9 M\$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	599	3,6 M\$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	591	3,4 M\$
Centre de formation Compétences-2000	585	4,2 M\$
Centre de formation professionnelle de Nicolet	461	3,9 M\$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	458	2,5 M\$
Autres établissements	21 106	142,8 M\$
Total de la formation professionnelle	34 498	226,9 M\$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2017-2018

Enseignement collégial		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	1 941	10,8 M\$
Cégep de Sherbrooke	1 748	8,8 M\$
Cégep du Vieux Montréal	1 591	9,0 M\$
Collège LaSalle	1 573	15,9 M\$
Cégep de Sainte-Foy	1 540	7,7 M\$
Cégep de Maisonneuve	1 524	8,7 M\$
Cégep François-Xavier Garneau	1 493	7,4 M\$
Cégep de Trois-Rivières	1 351	6,7 M\$
Collège Dawson	1 299	7,6 M\$
Cégep Rosemont	1 278	8,5 M\$
Autres établissements	35 406	223,3 M\$
Total du collégial	50 744	314,4 M\$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2017-2018

Enseignement universitaire		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université de Montréal	13 716	110,3 M\$
Université Laval	12 623	92,2 M\$
Université du Québec à Montréal	11 134	80,2 M\$
Université Concordia	6 793	47,8 M\$
Université de Sherbrooke	6 638	49,7 M\$
Université McGill	4 557	39,9 M\$
Télé-université	4 372	40,4 M\$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 150	32,4 M\$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	3 129	26,0 M\$
École de technologie supérieure	2 526	16,6 M\$
Autres établissements	12 250	92,3 M\$
Total de l'enseignement universitaire	81 888	627,8 M\$

Au total, 87,0 % (4 174) des 4 797 personnes qui bénéficiaient du Programme en étudiant dans les autres provinces canadiennes fréquentaient un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus accessible pour les étudiants du Québec. Cette tendance est encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que près des deux tiers (3 064, soit 63,9 %) des bénéficiaires qui fréquentaient un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, à la Cité collégiale, à l'Université de Carleton ou au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2017-2018

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 051	25,3 M\$
La Cité collégiale (Ottawa)	589	4,9 M\$
Université Carleton	262	3,3 M\$
Université de Toronto	201	2,9 M\$
Collège Algonquin	162	1,5 M\$
Autres établissements	1 532	17,6 M\$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	4 797	55,5 M\$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2017-2018

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	4 174	48,4 M\$
Nouveau-Brunswick	186	2,0 M\$
Colombie-Britannique	182	2,1 M\$
Nouvelle-Écosse	123	1,4 M\$
Alberta	62	0,8 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	23	0,2 M\$
Île-du-Prince-Édouard	16	0,2 M\$
Manitoba	16	0,2 M\$
Saskatchewan	13	0,2 M\$
Total	4 797	55,5 M\$

Par ailleurs, sur les 690 bénéficiaires du Programme qui étudiaient à l'extérieur du Canada, 250 (36,2 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (108) et le Royaume-Uni (89), la proportion est de 64,8 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2017-2018

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	250	3,2 M\$
France	108	1,3 M\$
Royaume-Uni	89	1,8 M\$
Allemagne	34	0,3 M\$
Suisse	31	0,3 M\$
Australie	23	0,4 M\$
Pays-Bas	21	0,3 M\$
Espagne	17	0,2 M\$
Belgique	17	0,3 M\$
Italie	14	0,2 M\$
Autres pays	86	1,6 M\$
Total	690	9,9 M\$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement, en 2017-2018. On peut y observer que Montréal était la région d'études où ils étaient en plus grand nombre : 44 985 (52,1 %) à l'enseignement universitaire, 19 925 (38,5 %) à l'enseignement collégial et 15 674 (45,4 %) à la formation professionnelle du secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 82,2 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 74,5 % de l'aide attribuée, tous ordres d'enseignement confondus.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2017-2018

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	15 674	112,9 M\$	19 925	142,4 M\$	44 985	345,0 M\$	80 584	600,3 M\$
Québec (Capitale-Nationale)	2 345	13,9 M\$	5 683	31,8 M\$	17 501	137,1 M\$	25 529	182,8 M\$
Estrie	1 067	6,5 M\$	2 163	11,1 M\$	7 495	57,1 M\$	10 725	74,7 M\$
Montérégie	3 755	23,8 M\$	5 187	29,8 M\$	960	8,3 M\$	9 902	61,9 M\$
Mauricie	871	5,1 M\$	2 555	16,0 M\$	4 439	34,5 M\$	7 865	55,6 M\$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	911	5,9 M\$	2 161	11,3 M\$	1 864	14,3 M\$	4 936	31,5 M\$
Bas-Saint-Laurent	643	3,5 M\$	2 346	13,4 M\$	744	5,1 M\$	3 733	22,0 M\$
Chaudière-Appalaches	1 023	5,3 M\$	1 770	8,1 M\$	788	4,2 M\$	3 581	17,6 M\$
Laurentides	1 589	9,4 M\$	2 012	10,8 M\$	47	0,4 M\$	3 648	20,6 M\$
Laval	1 460	11,1 M\$	1 570	9,2 M\$	548	3,9 M\$	3 578	24,2 M\$
Lanaudière	2 446	12,2 M\$	1 277	6,6 M\$	0	0	3 723	18,8 M\$
Outaouais	764	5,4 M\$	1 037	6,4 M\$	1 756	12,6 M\$	3 557	24,4 M\$
Centre-du-Québec	1 188	8,1 M\$	1 730	9,8 M\$	211	1,4 M\$	3 129	19,3 M\$
Abitibi-Témiscamingue	446	2,1 M\$	626	3,4 M\$	528	3,6 M\$	1 600	9,1 M\$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	172	0,9 M\$	401	2,3 M\$	0	0	573	3,2 M\$
Côte-Nord	82	0,4 M\$	285	2,0 M\$	22	0,2 M\$	389	2,6 M\$
Nord-du-Québec	62	0,2 M\$	16	0,1 M\$	0	0	78	0,3 M\$
Au Canada (hors du Québec)	0	–	1 034	9,0 M\$	3 763	46,5 M\$	4 797	55,5 M\$
Hors du Canada	0	–	23	0,2 M\$	667	9,7 M\$	690	9,9 M\$
Total	34 498	226,7 M\$	51 801	323,7 M\$	86 318	683,9 M\$	172 617	1 234,3 M\$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que 41,1 % des bénéficiaires du Programme étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents* en 2017-2018. Environ un bénéficiaire sur quatre (25,6 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, le tiers des bénéficiaires (33,2 %) était dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle du secondaire, 15 831 bénéficiaires (45,9 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Plus de la moitié d'entre eux (9 323, soit 58,9 %) étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP.

Au collégial, 29 990 bénéficiaires (57,9 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents*. De ce nombre, 52,3 % des bénéficiaires suivaient une formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1^{er} cycle et les 2^e et 3^e cycles. Ainsi, 33 122 bénéficiaires (49,4 %) du 1^{er} cycle étaient principalement *Avec contribution des parents*. Les bénéficiaires du 2^e et du 3^e cycle, en majorité *Sans contribution des tiers*, étaient respectivement au nombre de 13 444 (81,0 %) et 1 900 (70,0 %). En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient au 2^e ou au 3^e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et se trouvent donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	7 908	15 831	10 759
	DEP	6 703	9 323	9 379
	ASP	1 163	6 142	1 232
	AEP	42	366	148
Collégial	Total collégial	29 990	10 140	11 671
	Préuniversitaire	12 268	1 009	1 537
	Technique – DEC	15 687	4 613	6 641
	Technique – AEC	2 035	4 518	3 493
Universitaire	Total universitaire	33 122	18 284	34 912
	1 ^{er} cycle	33 122	14 320	19 568
	2 ^e cycle	–	3 148	13 444
	3 ^e cycle	–	816	1 900
Total des bénéficiaires	Nombre	71 020	44 255	57 342
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	41,1 %	25,6 %	33,2 %

Le tableau 1.5.2 montre que parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, ceux qui résidaient chez leurs parents étaient un peu plus nombreux (36 656) que ceux qui n'y résidaient pas (34 455). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers était également plus importante, soit 6 503 \$ comparativement à 3 989 \$ pour les personnes qui résidaient chez leurs parents.

Chez les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée s'observe dans le montant moyen de l'aide attribuée. Ceux qui résidaient chez leurs parents recevaient en moyenne 5 388 \$, tandis que les autres recevaient en moyenne 8 717 \$. De plus, ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (95 299, soit 93,8 %) que ceux dans la situation contraire (6 298, soit 6,2 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	36 565	3 989 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	34 455	6 503 \$
	Total avec contribution des parents	71 020	5 209 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 298	5 388 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	95 299	8 717 \$
	Total sans contribution des parents	101 597	8 511 \$

Si l'on prend en considération tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, 6,2 % des bénéficiaires (6 298) de la catégorie *Sans contribution des parents* résidaient chez leurs parents en 2017-2018 (tableau 1.5.3). Quant à ceux de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même à la formation professionnelle du secondaire (DEP). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	3 777	4 131	670	25 920
	DEP	3 506	3 197	634	18 068
	ASP	248	915	33	7 341
	AEP	23	19	3	511
Collégial	Total collégial	16 736	13 254	871	20 940
	Préuniversitaire	8 339	3 929	106	2 440
	Technique – DEC	7 212	8 475	445	10 809
	Technique – AEC	1 185	850	320	7 691
Universitaire	Total universitaire	16 052	17 070	4 757	48 439
	1 ^{er} cycle	16 052	17 070	2 523	31 365
	2 ^e cycle	–	–	2 117	14 475
	3 ^e cycle	–	–	117	2 599
Total des bénéficiaires		36 565	34 455	6 298	95 299

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 71 020 bénéficiaires en 2017-2018 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 40 001 \$. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Finalement, pour 52,9 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 41 015 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 30 970 \$ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour les parents de 20 969 boursières et boursiers (51,1 %), étaient de 30 000 \$ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2017-2018

Revenus bruts déclarés des parents	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
De 30 001 \$ ou moins	20 969	51,1 %	29 012	40,9 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	6 667	16,3 %	9 737	13,7 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	5 598	13,6 %	9 145	12,9 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	3 264	8,0 %	6 611	9,3 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	2 094	5,1 %	5 193	7,3 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	1 334	3,3 %	4 554	6,4 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	599	1,5 %	3 042	4,3 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	290	0,7 %	1 670	2,4 %
100 001 \$ ou plus	200	0,5 %	2 056	2,9 %
Total des bénéficiaires	41 015	100,0 %	71 020	100,0 %
Revenus bruts moyens	30 970 \$		40 001	

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2017-2018

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	37 566	52,9 %
De 1 \$ à 2 000 \$	14 799	20,8 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	7 961	11,2 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	4 401	6,2 %
6 001 \$ ou plus	6 293	8,9 %
Total des bénéficiaires	71 020	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint* comptait 44 255 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 18 973 \$. Pour 78,5 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'aide financière (tableau 1.5.7). Quant aux 37 605 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou conjointe se chiffraient à 16 880 \$ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2017-2018

Revenus bruts déclarés du conjoint	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 \$ ou moins	27 710	73,7 %	31 333	70,8 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	3 795	10,1 %	4 366	9,9 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	2 750	7,3 %	3 344	7,6 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	1 681	4,5 %	2 180	4,9 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	1 052	2,8 %	1 505	3,4 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	449	1,2 %	846	1,9 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	123	0,3 %	406	0,9 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	28	0,1 %	182	0,4 %
100 001 \$ ou plus	17	0,0 %	93	0,2 %
Total des bénéficiaires	37 605	100,0 %	44 255	100,0 %
Revenus bruts moyens		16 880 \$		18 973

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2017-2018

Contribution du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	34 746	78,5 %
De 1 \$ à 2 000 \$	4 661	10,5 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	2 318	5,2 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 169	2,6 %
6 001 \$ ou plus	1 361	3,1 %
Total des bénéficiaires	44 255	100,0 %

En 2017-2018, les parents de 54,1 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit le ou la bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2017-2018

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	38 389	54,1 %
2	20 470	28,8 %
3	8 252	11,6 %
4 ou plus	3 909	5,5 %
Total des bénéficiaires	71 020	100,0 %

Un peu moins du quart (19,7 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2017-2018

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	8 725	19,7 %
1	12 115	27,4 %
2	14 543	32,9 %
3	6 310	14,3 %
4 ou plus	2 562	5,8 %
Total des bénéficiaires	44 255	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 81,9 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2017-2018

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	46 949	81,9 %
1	5 803	10,1 %
2	3 159	5,5 %
3	1 053	1,8 %
4 ou plus	378	0,7 %
Total des bénéficiaires	57 342	100,0 %

Au total, 45 923 personnes, soit 26,6 % de l'ensemble des 172 617 bénéficiaires, avaient au moins un enfant à charge en 2017-2018 (tableau 1.5.9 et tableau 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'études et de recherche. À titre informatif, les plus importants revenus assimilables à des revenus d'emploi étaient en 2017-2018 les prestations d'assurance-emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2017-2018, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, y compris les bénéficiaires ayant des revenus nuls, étaient de 9 936 \$ (tableau 1.6.1).

Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (20,3 %) (tableau 1.6.3), cette moyenne est plutôt de 12 460 \$ et la médiane des revenus d'emploi est de 10 300 \$.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (13 246 \$) à ceux qui étudiaient au secondaire à la formation professionnelle (12 189 \$), qui eux-mêmes avaient des revenus supérieurs à ceux qui étudiaient au collégial (11 294 \$).

C'est à la formation collégiale technique menant à une AEC et à la formation universitaire du 3^e cycle que se trouvaient les revenus d'emploi moyens non nuls les plus élevés. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 772 \$	5 964 \$	12 189 \$	10 051 \$
	DEP	9 667 \$	7 207 \$	12 915 \$	11 000 \$
	ASP	6 153 \$	3 000 \$	9 685 \$	7 500 \$
	AEP	8 085 \$	4 981 \$	11 585 \$	9 829 \$
Collégial	Total collégial	9 148 \$	7 129 \$	11 294 \$	9 196 \$
	Préuniversitaire	6 514 \$	5 116 \$	8 284 \$	6 970 \$
	Technique – DEC	9 546 \$	8 200 \$	11 340 \$	9 869 \$
	Technique – AEC	11 965 \$	8 195 \$	15 752 \$	12 541 \$
Universitaire	Total universitaire	10 873 \$	9 000 \$	13 246 \$	11 122 \$
	1 ^{er} cycle	10 528 \$	8 912 \$	12 966 \$	11 013 \$
	2 ^e cycle	12 070 \$	9 836 \$	14 151 \$	11 680 \$
	3 ^e cycle	12 061 \$	7 588 \$	14 286 \$	10 000 \$
Total des bénéficiaires		9 936 \$	7 875 \$	12 460 \$	10 300 \$

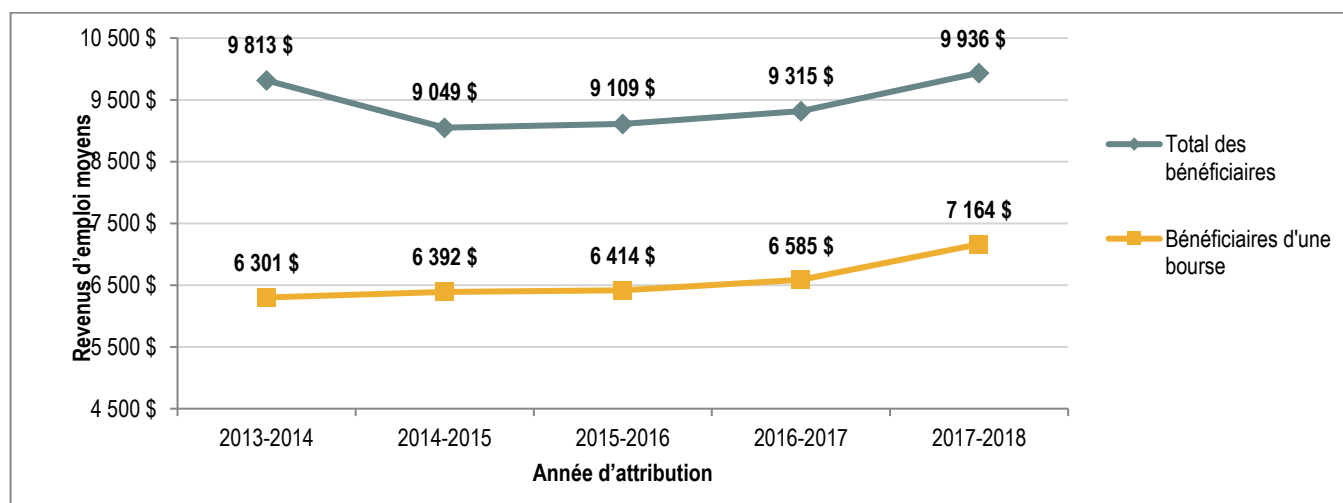
Le tableau 1.6.2 indique qu'excluant les revenus nuls et peu importe s'il y a une contribution des parents ou non, les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents ont des revenus moyens plus élevés.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2017-2018

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	8 258 \$	9 956 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	9 531 \$	10 736 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	11 295 \$	13 168 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	10 636 \$	14 210 \$

Depuis l'année d'attribution 2013-2014, les revenus d'emploi moyens des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année. La même tendance s'observe pour l'ensemble des bénéficiaires, mais les changements apportés au Programme s'y reflètent plus intensément : cette moyenne atteint un niveau très élevé en 2013-2014 avant de redescendre en 2014-2015 (graphique 1.6.1) en raison des bonifications au Programme qui étaient alors en vigueur. De plus, les nouvelles bonifications entrées en vigueur en 2017-2018 expliquent la progression plus marquée de la moyenne cette année-là.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018



Les tableau 1.6.3 et tableau 1.6.4 indiquent qu'en 2017-2018, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 936 \$ et la moyenne de leur revenu total, de 10 603 \$. Une proportion de 20,3 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et 16,5 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 14,5 % des bénéficiaires (soit 25 040) avaient un revenu total supérieur à 20 000 \$, et que plus du tiers de ceux-ci (9 988, soit 39,9 %) étaient au 1^{er} cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	6 389	3 113	168	3 164	4 262	2 415	12 598	2 440	423	34 972	20,3 %
De 1 \$ à 2 000 \$	2 019	737	62	1 482	1 613	774	4 524	1 197	305	12 713	7,4 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	1 660	831	35	1 730	2 042	636	4 248	1 057	234	12 473	7,2 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 666	723	34	1 863	2 580	602	4 805	1 161	234	13 668	7,9 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	1 680	584	41	1 656	2 761	570	5 226	1 299	216	14 033	8,1 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	1 747	536	27	1 489	2 778	577	5 546	1 331	163	14 194	8,2 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 562	439	31	1 060	2 448	542	5 732	1 293	160	13 267	7,7 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 460	345	25	714	2 006	447	4 955	1 178	137	11 267	6,5 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 320	285	27	504	1 659	495	4 279	1 052	134	9 755	5,7 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	1 135	205	21	356	1 199	387	3 165	867	107	7 442	4,3 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	972	175	21	208	911	407	2 611	711	97	6 113	3,5 %
20 001 \$ ou plus	3 795	564	64	588	2 682	2 194	9 321	3 006	506	22 720	13,2 %
Moyenne des revenus d'emploi										9 936 \$	

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2017-2018

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	5 596	2 840	158	2 774	3 620	1 950	9 845	1 606	157	28 546	16,5 %
De 1 \$ à 2 000 \$	2 147	870	62	1 588	1 776	1 034	5 096	1 041	135	13 749	8,0 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	1 811	847	40	1 720	2 064	670	4 480	881	130	12 643	7,3 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 755	749	31	1 884	2 615	625	4 936	1 049	156	13 800	8,0 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	1 742	603	40	1 712	2 816	585	5 299	1 235	192	14 224	8,2 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	1 775	551	27	1 529	2 780	583	5 588	1 316	155	14 304	8,3 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 590	435	29	1 101	2 501	565	5 829	1 350	150	13 550	7,8 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 501	354	28	745	2 037	451	5 236	1 269	165	11 786	6,8 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 341	289	27	537	1 702	515	4 548	1 225	165	10 349	6,0 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	1 151	216	23	366	1 242	379	3 384	1 076	164	8 001	4,6 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	1 013	174	22	219	954	425	2 781	864	173	6 625	3,8 %
20 001 \$ ou plus	3 983	609	69	639	2 834	2 264	9 988	3 680	974	25 040	14,5 %
Moyenne du revenu total										10 603 \$	

Pour ce qui est des autres revenus, 33 487 bénéficiaires ont touché en moyenne 3 440 \$ en 2017-2018. Ces autres revenus étaient de 1 000 \$ ou moins pour 40,1 % d'entre eux, alors que 10,4 % ont touché plus de 8 000 \$ (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2017-2018

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 000 \$	13 441	40,1 %
De 1 001 \$ à 2 000 \$	5 497	16,4 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	3 634	10,9 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	2 469	7,4 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	2 042	6,1 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	1 297	3,9 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	868	2,6 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	752	2,2 %
8 001 \$ ou plus	3 487	10,4 %
Total des bénéficiaires	33 487	100,0 %
Autres revenus moyens		3 440 \$

Parmi ces autres revenus, 15 860 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'études et de recherche d'une valeur moyenne de 3 806 \$. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu pris en compte dans une bourse d'études et de recherche a été le montant excédant 5 000 \$. Ainsi, pour les 12 487 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'études et de recherche de 5 000 \$ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6).

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2017-2018

Montant de la bourse d'études et de recherche	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 5 000 \$	12 487	78,7 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	601	3,8 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	401	2,5 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	361	2,3 %
8 001 \$ ou plus	2 010	12,7 %
Total des bénéficiaires	15 860	100,0 %
Montant moyen de la bourse d'études et de recherche		3 806 \$

De plus, 3 757 bénéficiaires ont déclaré un revenu de pension alimentaire moyen de 4 013 \$. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, seuls les montants reçus à titre de pension alimentaire qui excèdent le montant de 1 200 \$ par enfant à charge de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Ainsi, comme montré au tableau 1.6.8, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 28,6 % des bénéficiaires qui ont reçu une pension alimentaire.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la pension alimentaire, 2017-2018

Montant de la pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 200 \$	534	14,2 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	461	12,3 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	656	17,5 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	581	15,5 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	451	12,0 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	345	9,2 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	207	5,5 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	164	4,4 %
8 001 \$ ou plus	358	9,5 %
Total des bénéficiaires	3 757	100,0 %
Montant moyen de la pension alimentaire		4 085 \$

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la pension alimentaire considéré après exemption, 2017-2018

Montant de la pension alimentaire considéré	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	1 076	28,6 %
De 1 \$ à 1 200 \$	701	18,7 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	418	11,1 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	506	13,5 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	357	9,5 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	248	6,6 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	140	3,7 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	98	2,6 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	67	1,8 %
8 001 \$ ou plus	146	3,9 %
Total des bénéficiaires	3 757	100,0 %

Finalement, notons que pour le tiers (31,8 %) des bénéficiaires, une contribution nulle de leur part a été déterminée au premier calcul en 2017-2018 (tableau 1.6.9). Si le montant des besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi ou s'il est inférieur au montant de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiant. Dans ce cas, l'aide n'est attribuée que sous forme de prêt.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2017-2018

Contribution de l'étudiant (1 ^{er} calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	54 965	31,8 %
De 1 \$ à 1 000 \$	19 737	11,4 %
De 1 001 \$ à 5 000 \$	60 552	35,1 %
De 5 001 \$ à 10 000 \$	27 530	15,9 %
10 001 \$ ou plus	9 833	5,7 %
Total des bénéficiaires	172 617	100,0 %

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction des différentes particularités de la situation de l'étudiant : l'ordre d'enseignement auquel la demande fait référence, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

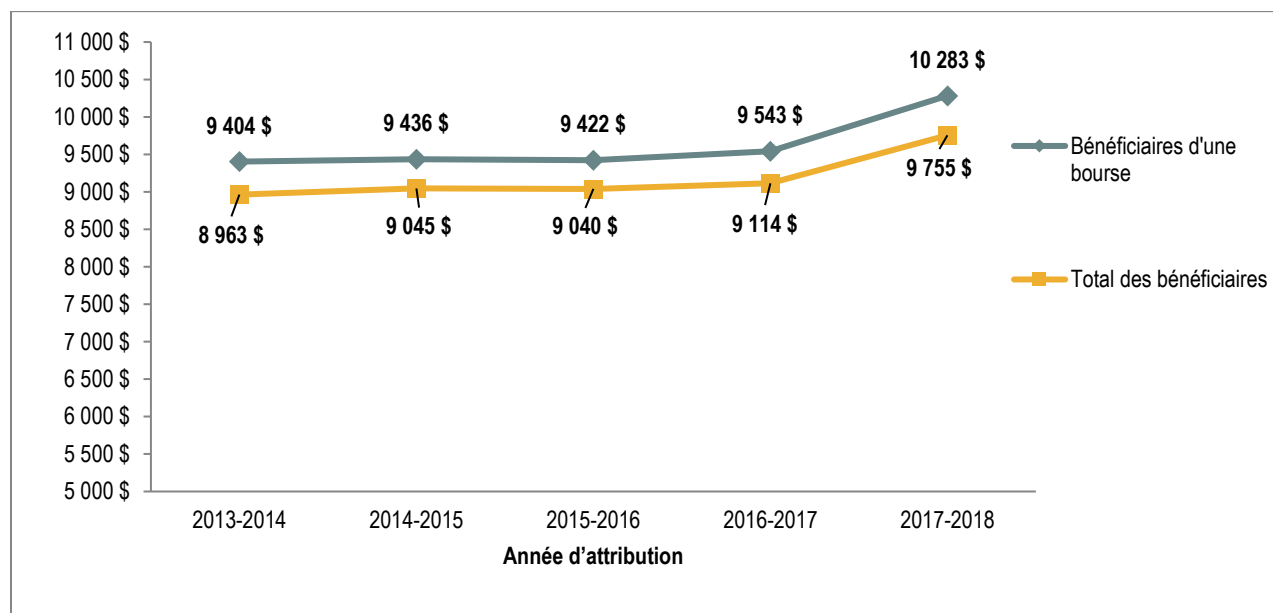
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2017-2018 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,95 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,26 %), et la grande majorité (81,19 %) s'est vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,468 milliard de dollars. Par ailleurs, un bénéficiaire sur cinq (22,69 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, qui représentent un montant total de 83,2 millions de dollars. Finalement, 22 943 bénéficiaires (13,29 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut d'étudiant réputé inscrit, des frais représentant 56,6 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2017-2018

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	172 538	99,95 %	1 044,3 M\$
Frais scolaires	140 155	81,19 %	325,6 M\$
Frais de matériel scolaire	171 332	99,26 %	98,3 M\$
Frais de garde pour enfant	39 167	22,69 %	83,2 M\$
Frais de subsistance pour étudiant réputé inscrit	22 943	13,29 %	56,6 M\$

Autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursiers, on observe que le montant total des dépenses admises par étudiant était plutôt stable entre 2013-2014 et 2016-2017 (graphique 1.7.1), mais qu'il a considérablement augmenté en 2017-2018 à la suite des bonifications mentionnées dans la section 1.1.

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2013-2014 à 2017-2018



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 9 346 bénéficiaires en 2017-2018, pour un montant total de 5,0 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (61,6 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2017-2018

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 196	34,2 %	1,7 M\$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 564	27,4 %	1,4 M\$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 229	13,2 %	0,7 M\$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	887	9,5 %	0,5 M\$
MRC d'Antoine-Labelle	540	5,8 %	0,3 M\$
Région de la Côte-Nord	464	5,0 %	0,2 M\$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	157	1,7 %	0,1 M\$
Ville de La Tuque	145	1,6 %	0,1 M\$
MRC de Pontiac	88	0,9 %	0,0 M\$
Région du Nord-du-Québec	76	0,8 %	<0,1 M\$
Total des bénéficiaires	9 346	100,0 %	5,0 M\$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, la personne aux études doit faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

De 2013-2014 à 2015-2016, le nombre de demandes d'aide financière a crû de façon quasi constante, atteignant un total de 212 438 en 2015-2016 (graphique 1.8.1), avant de baisser pour s'établir à 202 413 en 2017-2018. De ce nombre, 9 028 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la Loi sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes (4 565, soit 51,5 %) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme étant suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité était le deuxième motif de refus le plus fréquent.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2013-2014 à 2017-2018

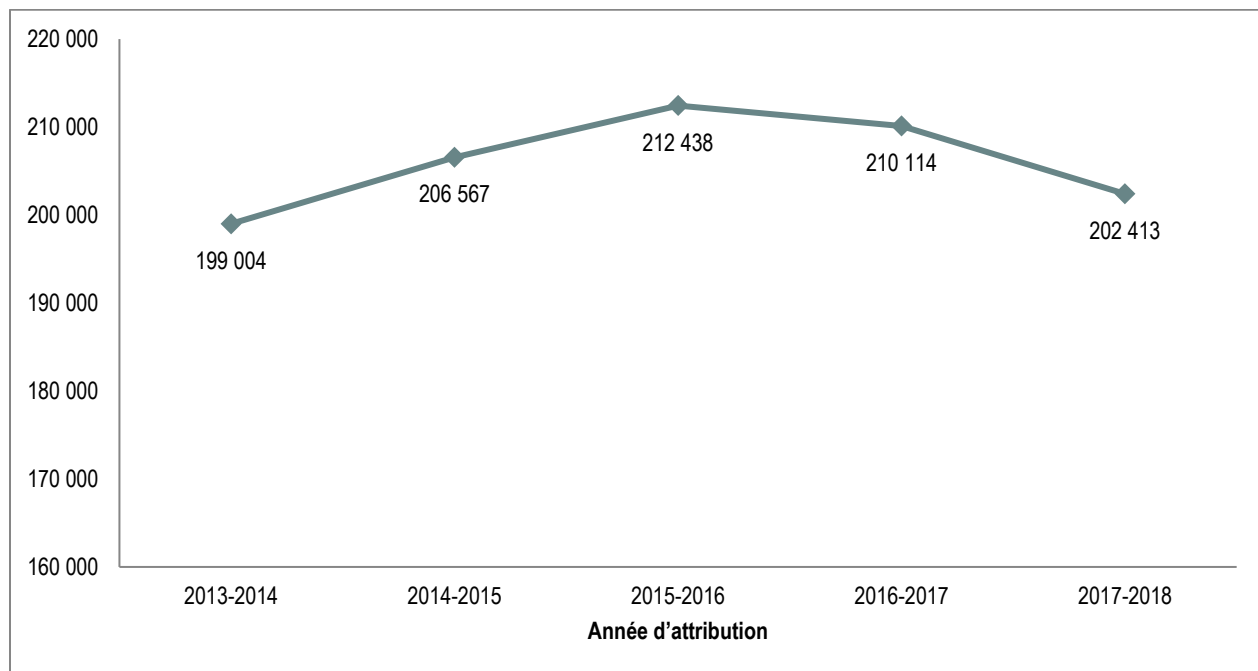


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2017-2018

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 565
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 053
Études non reconnues comme étant à temps plein	1 124
Demande d'aide financière en retard	435
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	643
Limite d'endettement atteinte	671
Autres motifs	537
Total des demandes d'aide financière refusées	9 028

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes refusées, on observe que 20 768 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2017-2018 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix remboursent leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le font en un seul versement.

Les 73 584 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2017-2018 avaient une dette d'études moyenne de 11 062 \$ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 \$. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 13 025 \$ au 1^{er} cycle à 25 119 \$ au 3^e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2017-2018

Dette d'études	Secondaire	Collégial			Universitaire			Total
	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	
De 1 \$ à 5 000 \$	9 343	2 191	3 408	258	3 821	695	35	19 751
De 5 001 \$ à 10 000 \$	7 075	1 314	4 353	502	6 150	1 979	112	21 485
De 10 001 \$ à 15 000 \$	2 880	365	3 106	522	5 139	1 964	130	14 106
De 15 001 \$ à 30 000 \$	1 918	138	2 778	655	6 421	3 171	381	15 462
30 001 \$ et plus	122	2	234	39	1 121	929	333	2 780
Total des emprunteuses et des emprunteurs	21 338	4 010	13 879	1 976	22 652	8 738	991	73 584
Montant moyen de la dette d'études	7 311	5 612	10 460	12 967	13 025	16 565	25 119	11 062

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,4 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 19,5 %, 13,0 %, 9,9 % et 2,7 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts, selon l'établissement financier, 31 mars 2018

Établissement financier	Prêts négociés	
	%	Montant
Fédération des caisses Desjardins du Québec	54,9 %	2 415,9 M\$
Banque Royale du Canada	19,5 %	856,7 M\$
Banque Nationale du Canada	13,0 %	574,0 M\$
Banque de Montréal	9,9 %	435,4 M\$
Banque Laurentienne	2,7 %	117,5 M\$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC)*	0,0 %	0,5 M\$
Banque Toronto-Dominion (TD)*	0,0 %	1,3 M\$
Banque Scotia*	0,0 %	0,3 M\$
Banque HSBC Canada*	0,0 %	0,0 M\$
Total	100,0 %	4 401,5 M\$

* Ces établissements financiers ne participent plus au Programme de prêts et bourses.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2013-2014 à 2017-2018¹

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 936,0M\$	1 991,0M\$	2 036,5 M\$	2 043,1 M\$	2 041,1 M\$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts ²	0,9 M\$	0,7M\$	0,5 M\$	0,4 M\$	0,3 M\$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 968,9 M\$	2 108,3 M\$	2 196,1 M\$	2 246,6 M\$	2 360,1 M\$
Montant total des prêts garantis	3 905,8 M\$	4 100,0 M\$	4 233,1 M\$	4 290,1 M\$	4 401,5 M\$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	42,6 M\$	45,4 M\$	41,7 M\$	42,8 M\$	47,6 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2013-2014 à 2017-2018¹

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 141	10 707	11 878	10 823	12 922
Nombre de réclamations remboursées	7 979	8 758	8 219	10 080	9 032
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une	1 439	1 399	1 611	1 635	1 556
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	74,6 M\$	77,0 M\$	73,4 M\$	89,2 M\$	86,0 M\$
Montant moyen remboursé	9 156 \$	8 792 \$	8 932 \$	8 854 \$	9 518 \$
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux	82,0 M\$	78,7 M\$	75,6 M\$	70,8 M\$	76,7 M\$

¹. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes administrés par l'Aide financière aux études³. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement), ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

³ Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.7.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourse en 2017-2018 était de 9,1 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 10 489 \$ pour 874 étudiantes et étudiants. La diminution du nombre de bénéficiaires et du montant total alloué en 2015-2016 s'explique par le transfert aux établissements d'enseignement collégial publics et privés subventionnés ainsi qu'aux établissements d'enseignement universitaire de la responsabilité d'offrir certaines formes de soutien (services spécialisés et ressources matérielles).

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2017-2018, 6 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 3 716 \$, pour une aide totale de moins de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2017-2018, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires pour 1 894 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, une somme de 0,8 million de dollars allouée par le Ministère a permis à 2 448 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, une somme de 6,5 millions de dollars a été distribuée dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2017-2018, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 065 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 641 \$. Le nombre de bénéficiaires a connu une légère baisse depuis 2013-2014, tandis que les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance depuis cette même année.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2017-2018 (1 208) ait baissé par rapport à 2016-2017. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 782 \$ en vertu de ce programme. Il s'agit du montant le plus élevé des 5 dernières années.

Programme de remboursement différé : Au total, 19 878 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2017-2018. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 386 \$ par personne, pour un coût total de 7,7 millions de dollars. Le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur qui influe de façon importante sur le montant total associé au Programme.

Tableau 2.7.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2013-2014 à 2017-2018

		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	4 393	4 758	881	920	874
	Montant moyen	3 751 \$	3 631 \$	8 900 \$	9 397,2 \$	10 489 \$
	Montant total	16,5 M\$	17,3 M\$	7,8 M\$	8,6 M\$	9,1 M\$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	19	0	0	5	6
	Montant moyen	7 379 \$	—	—	2 986 \$	3 716 \$
	Montant total	0,1 M\$	—	—	0,0 M\$	0,0 M\$
Programme études-travail¹	Nombre de bénéficiaires	5 021	5 340	5 373	5 001	4 342
	Montant moyen	1 425 \$	1 317 \$	1 133 \$	1 316 \$	1 490 \$
	Montant total	7,2 M\$	7,0 M\$	6,1 M\$	6,6 M\$	6,5 M\$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	3 122	3 056	3 048	3 080	3 065
	Montant moyen	1 518 \$	1 544 \$	1 594 \$	1 565 \$	1 641 \$
	Montant total	4,7 M\$	4,7 M\$	4,8 M\$	4,8 M\$	5,0 M\$
Programme de remise de dette²	Nombre de bénéficiaires	807	1 007	1 019	1 401	1 208
	Montant moyen	1 611 \$	1 697 \$	1 760 \$	1 701 \$	1 782 \$
	Montant total	1,3 M\$	1,7 M\$	1,8 M\$	2,4 M\$	2,2 M\$
Programme de remboursement différé²	Nombre de bénéficiaires	14 632	17 428	19 234	20 246	19 878
	Montant moyen	287 \$	322 \$	325 \$	336 \$	386 \$
	Montant total	4,2 M\$	5,6 M\$	6,2 M\$	6,8 M\$	7,7 M\$

¹ Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.² Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

AFE.GOUV.QC.CA